

Bureau Fédéral

Réunion en visio du jeudi 17 juillet 2025

Présents : M. Jean-Pierre HUNCKLER – Président

Mmes Valérie ALLIO, Brigitte DESBOIS, Agnès FAUCHARD, Carole FORCE, Anne LUCIANI, Nathalie MOREAU, Stéphanie PIOGER et Frédérique PRUD'HOMME
MM. Christian AUGER, Thierry BALESTRIERE, Corentin CARNE, Pierre DEPETRIS, Thierry DUDIT, Stéphane KROEMER, Gérald NIVELON et Alain SALMON

Excusée : Mme Perrine LE LEUCH

Invités : MM. Eric GROLLEAU, Mickael LEBRETON et Dominique TILLAY (Président Ligue Centre Val de Loire)

Assistant : Asta DUBOIS
Max BRESOLIN, Alain CONTENSOUX et Pascal GOUDAIL

N°	ANNEXES
01	2025-07-17 BF – Demande de surclassement exceptionnel
02	2025-07-17 BF – Délégation Compétitions
03	2025-07-17 BF – Délégation Clubs et Territoires

1. Ouverture

Jean-Pierre HUNCKLER souhaite la bienvenue aux membres.

Il informe ensuite qu'un Conseil d'Administration du CNOSF (Comité National Olympique et Sportif Français) a eu lieu, au cours duquel les présidents de commissions ont été élus. Il annonce avoir été élu président de la Commission Interfédérale des Agents, une commission statutaire, et travaillera avec Stéphane KROEMER (reconduit) et Jean-Pierre KARAQUILLO (vice-président).

2. Direction Générale / Direction Technique (Annexe 01)

- 2.1. Points à décision – Documents déposés dans TEAMS
 - 2.1.1. Demande de surclassement exceptionnel

Alain CONTENSOUX présente une demande de surclassement : U10 surclassement hors règlement en U13, surclassement « hors règlement » réservé aux hyperpotentiels présentant un profil exceptionnel.

Validation du Bureau Fédéral.

3. Délégation Compétitions (Annexe 02)

- 3.1. Points à débat / décision
 - 3.1.1. Formules Coupes de France Seniors masculins

Alain SALMON présente la formule de la Coupe de France Robert BUSNEL pour la saison 2025-2026 (voir annexe 02)

Validation du Bureau Fédéral.

Alain SALMON présente la formule du Trophée Coupe de France seniors Masculins pour la saison 2025-2026 (voir annexe 02)

Validation du Bureau Fédéral.

3.1.2. Places réservées en Nationale 3

Au regard des classements des dossiers, la Commission Fédérale 5x5 propose d'attribuer les places réservées en NM3 aux équipes suivantes :

SA MERIGNACAIS et FRONTIGNAN LA PEYRADE BASKET

Validation du Bureau Fédéral.

3.1.3. Point sur les engagements

Compte tenu du nombre de places vacantes (hors dossiers en cours de traitement) dans les divisions hors Haut Niveau, Alain SALMON propose que la Commission Fédérale 5x5 les attribue en s'appuyant sur le ranking fédéral des divisions concernées.

Validation du Bureau Fédéral.

Jean-Pierre HUNCKLER propose de décaler la date de fin de repêchage, du 21 au 27 Juillet

Validation du Bureau Fédéral.

3.1.4. Point de règlement OPEN de France

Mickael LEBRETON présente une demande de dérogation pour remplacer un joueur blessé (inaptitude médicale) et permettre d'inclure un nouveau joueur dans l'effectif de l'équipe d'Ermont SENEF (voir annexe 02).

Validation du Bureau Fédéral.

4. Délégation Haut-Niveau

4.1. Points à débat / décision

4.1.1. Repêchage en La Boulangère Wonderligue (LBWL)

Stéphanie PIOGER fait le point sur la situation de la Boulangère Wonderligue. Actuellement, 10 clubs sont engagés par la Fédération.

Deux recours sont en cours, dont celui du club de Tarbes, examiné par le Comité Olympique le 7 juillet.

Elle évoque le dossier du club LDLC Asvel Lyon Féminin, précisant que contrairement à certaines informations relayées par la presse, le club est bien passé en Chambre d'Appel sans demande de report. Une décision définitive est attendue au plus tard lundi. Si la décision de la CCG est confirmée, le club LDLC Asvel Lyon Féminin pourra saisir le Comité National Olympique et Sportif Français

5. Délégation aux Affaires Juridiques et Institutionnelles

5.1. Points à débat / décision

5.1.1. Suites décisions Chambre d'Appel

La Chambre d'Appel a rendu sa décision concernant la Ligue Féminine 2 : le club d'Alençon n'est pas engagé dans cette division et est rétrogradé en région. Il est probable que le club saisisse le CNOSF à des fins de conciliation.

Le club de La Glacerie, placé en redressement judiciaire en cours de saison, a été rétrogradé en région. La Chambre d'Appel a confirmé la décision de la CCG. L'audience devant le CNOSF est prévue le 24 juillet.

5.1.2. Situation des clubs de Roannais Basket Féminin, et l'ASVEL Villeurbanne Basket Féminin (Ex NF1).

Stéphanie PIOGER présente la situation financière de Roannais Basket Féminin et l'ASVEL Villeurbanne Basket Féminin font l'objet d'une procédure de liquidation judiciaire.

Pour l'ASVEL Villeurbanne, la liquidation aurait été prononcée le 15 juillet et pour Roanne l'audience a eu lieu le 10 juillet, mais les décisions du tribunal n'ont pas encore été publiées. Ces situations concernent plus de 250 licenciés chacun.

Des solutions seront envisagées, notamment pour les licenciés.

5.1.3. Compléments dossier Paris Basket Féminin

Stéphanie PIOGER informe que le club de Paris avait initialement prévu la cession des droits administratifs de 4 joueuses du club du Ministère des Finances vers le Paris Basket.

Une 5e joueuse est concernée.

Validation du Bureau Fédéral qui procède à l'ajout de cette 5e joueuse dans la décision initiale.

6. Secrétaire Général

6.1. Points à débat / décision

6.1.1. Situation Comité du Loiret

Thierry BALESTRIERE présente la situation du Comité du Loiret.

Sur proposition du Président de la Ligue Centre Val de Loire, le Bureau Fédéral désigne Mme Valérie MONNIER pour étude de la situation financière du Comité sous pilotage de Dominique TILLAY et de Guillaume SCHEER.

Validation du Bureau Fédéral.

7. Délégation Clubs & Territoires (Annexe 03)

7.1. Commission Clubs

7.1.1. Affiliations de clubs

Gérald NIVELON présente les demandes d'affiliations des clubs avec avis favorable de la Commission :

- BASKET CLUB MIREPOIX

Validation du Bureau Fédéral.

- VAHIBE BASKETBALL

Validation du Bureau Fédéral.

- LES COYOTTES ROUGES DE BANDRABOUA

Validation du Bureau Fédéral.

- TRAPPES BASKET CLUB SAINT QUENTIN EN YVELINES

Validation du Bureau Fédéral.

Gérald NIVELON présente les demandes de renouvellement d'affiliations des associations dont les affiliations étaient bloquées pour cause de dettes et/ou de suspension d'agrément :

- BONDUES A B C

Validation du Bureau Fédéral.

- MONTMAGNY BASKETBALL

Validation du Bureau Fédéral.

- AOL BASKET

Validation du Bureau Fédéral.

- CS MEAUX

Validation du Bureau Fédéral.

- ESC TRAPPES SQ YVELINES

Validation du Bureau Fédéral.

- Cas du PLESSIS SAVIGNY

La Commission Clubs propose de ne pas suivre la demande du Comité de Seine et Marne visant à bloquer une affiliation, et de confirmer le renouvellement d'affiliation de l'association.

Validation du Bureau Fédéral.

- Cas JAH OBSERVERS

Le club Jah Observers a introduit un recours contre la décision du Bureau Fédéral du 6 juin, qui avait refusé le renouvellement de son affiliation.

Le Bureau Fédéral maintient la décision de refus du renouvellement de l'affiliation.**7.1.2. Fin de CTC**

Gérald NIVELON présente les fins de conventions des CTC avec avis favorable de la Commission :

- SOPHIA BASKET

Validation du Bureau Fédéral.

- CTC SUD BASKET 93

Validation du Bureau Fédéral.

7.1.3. Renouvellement de CTC

Gérald NIVELON présente les demandes de renouvellement de CTC suivantes :

- CTC CEVENNES BASKET BALL

La décision de validation est renvoyée au prochain Bureau Fédéral du 29 août à condition que la CTC dissolve l'association de gestion.

- CTC POLE BASKET 77-91 SUD CENTRE

Validation du Bureau Fédéral.

7.1.4. Recours CTC ACBB Stade Français Basket

Suite au recours de cette CTC, la Commission Clubs propose de donner une suite favorable au recours du club et d'autoriser la CTC pour un an. L'objectif est de ne pas bloquer le démarrage du projet sportif tout en accompagnant progressivement le club vers une structure plus adaptée, à savoir une Union pour les catégories Jeunes.

Validation du Bureau Fédéral.

Le prochain Bureau Fédéral se tiendra le 29 août à partir de 13h00.